



SYNDICAT DES PROPRIETAIRES FORESTIERS SYLVICULTEURS DU VAR

L'ECHO DE LA FORÊT PRIVÉE VAROISE

EDITORIAL

Encore une année d'été chaud mais clément sans incendie dévastateur de nos forêts. C'est dû en partie à la nature mais aussi à la surveillance accrue dans nos massifs, au comportement des promeneurs et aux travaux de débroussaillage effectués aux abords des lieux et pistes fréquentés par l'homme. Félicitons nous en et souhaitons que cela dure.

Ces risques plus ou moins naturels ne sont cependant pas les seuls dangers qui menacent nos propriétés :

Le cerf élaphe est apparu dans notre département. Il est certes magnifique à regarder et séduit les chasseurs, mais c'est aussi un destructeur de nos arbres et de nos jeunes pousses qui ne peut que nous inquiéter pour l'avenir des replantations ou des régénérations naturelles qui font suite à nos travaux sylvicoles.

Les politiques de protection de l'environnement, de la biodiversité, tout à fait louables dans l'esprit, conduisent nos administrations à renforcer leurs codes et à mettre en place des « schémas¹ » qui s'imposeront, dans leurs gants de velours aux règlements d'urbanismes (PLU et SCoT) et autres zonages qui réduisent nos libertés et droits pourtant fondamentaux. C'est une raison de plus, si besoin était, pour nous appuyer sur nos documents de gestion durable (notamment les PSG) et à en rédiger si nous n'en n'avons pas encore².

Sommaire

- Editorial
- Gérons durablement nos forêts
- PEFC
- Avis d'enquête
- Chasse
- Trame Verte et Bleue
- Adhérer au Syndicat: utile, futile ou nécessaire?
- Les annonces...

Octobre 2012 :

Syndicat des Propriétaires Forestiers Sylviculteurs du Var

Directeur de la Rédaction :
Frédéric Georges Roux

Dépôt légal : octobre 2012

N° ISSN : 2259-3888

Attention « votre forêt intéresse le MAAF » : le nouveau ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt (ouf, la forêt est revenue dans son intitulé) lance une enquête³, certes statistique avec garantie d'anonymat, mais quid derrière ?

Heureusement, vos représentants sont vigilants et actifs, au niveau départemental, régional et même national. Mais ils ont besoin de vous, de votre adhésion. Plus nous serons nombreux plus nous serons écoutés.

Les pages 6 et 7 de ce numéro de *l'écho de la forêt privée varoise*, vous éclaireront sur notre rôle.

Dupliquez-les, diffusez-les, commentez-les...

Elles sont une des premières pierres de la campagne de recrutement que nous nous préparons à lancer dans les prochaines semaines auprès des 5.000 propriétaires de forêts varoises qui ne nous ont pas encore rejoints.

Cordialement votre.

Frédéric-Georges Roux



1. cf. l'article sur la Trame Verte et Bleue
2. cf. l'article sur la gestion durable de nos forêts
3. cf. l'article de Michel Dard

Dernière heure

L'Union Régionale des Syndicats de Propriétaires Forestiers Provence Alpes Côte d'Azur vient de tenir son assemblée générale le 6 octobre à Gardanne.

Elle a ratifié la cooptation comme administrateur de Frédéric-Georges Roux, nouveau président du SPFSV en remplacement de Louis Valentin qui continue de siéger au conseil d'administration de l'UR en tant que président d'honneur. Au cours du conseil d'administration qui a suivi l'assemblée générale, le nouveau bureau a été nommé et est désormais composé de Denis Revalor (13), président, de Frédéric-Georges Roux (83), vice-président, Xavier Farjon (04, 05 et 84), secrétaire et Jacqueline Roux (06), trésorière.

Pour l'anecdote, les deux « Roux » du bureau n'ont aucun lien de parenté.

Gérons durablement nos forêts avant que d'autres s'en chargent



LES FORESTIERS PRIVÉS GÈRENT LEURS FORÊTS DE FAÇON DURABLE

« Gestion et utilisation des forêts et des terrains boisés d'une manière et d'une intensité telles qu'elles maintiennent leur diversité biologique, leur productivité, leur capacité de régénération, leur vitalité et leur capacité à satisfaire, actuellement et pour le futur, les fonctions écologiques, économiques et sociales pertinentes au niveau local, national et mondial, et telles qu'elles ne causent pas de préjudices à d'autres écosystèmes »



Un cadre réglementaire :

- Code Forestier (créé en 1348 par Philippe de Valois)
 - Code Rural
 - Code de l'Urbanisme (Espaces Boisés Classés...)
 - Code de l'Environnement (espaces naturels, faune, flore...)
- Plus des dispositions localement spécifiques :
- Natura 2000 (ZPS, ZSC), ZNIEFF...
 - Arrêtés de Protection du Biotope
 - Réserves et Parcs Naturels (Nationaux, Régionaux)

Des organismes professionnels (publics et privés) :

- Centre National Professionnel de la Propriété Forestière (CNPPF)
- Centres Régionaux de la Propriété Forestière (CRPF PACA)
- Fédération Nationale des Syndicats de Forestiers Privés
- Syndicat des Propriétaires Forestiers et Sylviculteurs du Var (SPFSV)
- Association France Forêt (ONF, Communes Forestières, CNPF, UCFE, FPF)
- Coopérative Provence Forêt,
- ASL Suberaie Varoise
- Chambre d'Agriculture du Var (commission forêt)...



Des Principes, des règles, des conseils, des méthodes (CRPF) :

- Schéma Régional de Gestion Sylvicole (SRGS spécifique Région PACA)
- Code de Bonnes Pratiques Sylvicoles (CBPS spécifique Région PACA)

Des engagements complémentaires obligatoires ou volontaires :

- Plan Simple de Gestion (obligatoire au delà de 25 hectares)
- Adhésion volontaire au Code des Bonnes Pratiques Sylvicoles (de 10 à 25 hectares)
- Adhésion volontaire à la Certification PEFC...
- Contrats Natura 2000 (respect des documents d'objectifs, Docob)
- Protection de la Nature, de l'Environnement, des paysages
- Conservation des arbres mellifères indispensables aux abeilles...



Les forêts privées ne sont pas un domaine public ouvert à tous

Syndicat des Propriétaires Forestiers et Sylviculteurs du Var

Maison de la forêt : Quartier des Lauves, 83340 Le Luc-en-Provence
Tél : 04 94 50 09 70 - Mail : spfsvar@aol.com

Propriétaires forestiers responsables, nous avons le devoir de gérer nos forêts durablement, faute de quoi elles dépériront à moins que la collectivité ne nous impose des pratiques obligatoires coûteuses avant de s'en emparer en imaginant qu'elle est plus à même que nous, avec l'argent de nos impôts, de les entretenir et de les ouvrir au public.

Gérer sa forêt c'est tout d'abord s'y intéresser, la connaître, comprendre comment elle vit et à quoi elle sert puis décider de ce qu'on veut en faire, en respectant les règles et les recommandations qui sont à notre disposition dans les documents du Schéma Régional de Gestion Sylvicole (SRGS) qui a été établi et mis à notre disposition par le Centre Régional de la Propriété Forestière (CRPF).

Suivant la surface dont nous sommes propriétaires nous avons alors soit une obligation soit une incitation à rédiger et faire approuver un document de gestion durable. Au-dessus de 25 hectares nous sommes légalement obligés à disposer

d'un Plan Simple de Gestion (PSG) mais nous pouvons aussi en faire un si nous avons seulement entre 10 et 25 hectares. En dessous de 25 hectares nous pouvons nous contenter d'adhérer au Règlement Type de Gestion (RTG).

Ces documents de gestion durable, obligatoires ou facultatifs décrivent les travaux que nous envisageons de faire et nous dispensent donc de l'Autorisation Administrative de Coupe, demande préalable à tout travail dans nos bois mais aussi permettent d'accéder à plusieurs avantages sur le plan fiscal (ISF, mutation, succession...).

Or, sur 1300 propriétaires forestiers varois de plus de 25 hectares, nous ne sommes que 400 à avoir aujourd'hui un PSG !!!

Mais qui sont ces 900 ignorants, négligents, voire réfractaires au PSG ?

Nous venons de participer avec le Conseil Général et le CRPF à une enquête qualitative de type sociologique portant sur un petit échantillon représentatif de ces 900 SPF (Sans PSG Forestier) varois qui ont été interviewés en tête à tête mais dont les réponses sont bien entendu restées anonymes à des fins exclusivement statistiques. Pour des raisons économiques évidentes, l'échantillon était trop faible pour en déduire des résultats quantitatifs mais nous avons pu classer cette population en 5 catégories, deux groupes actifs et 3 groupes passifs¹.

Le premier est celui des « **entreprenants** ». L'entrepreneur gère sa forêt, au demeurant pas si mal que cela, l'entretient et l'exploite, coupe du bois, souvent pour ses seuls besoins, sait en général qu'il lui faudrait établir un PSG, est souvent prêt à en faire un. Il est mûr pour retrouver le droit chemin de la légalité à condition qu'on le pousse un peu et qu'on l'aide à mettre la main sur le stylo. Il est parfois conscient du rôle de multifonctionnalité de sa forêt et est alors prêt à imaginer y accueillir du public sous conditions.

Le deuxième groupe, celui des « **pyrophobes indépendants** » est obnubilé par le risque incendie. Il est actif, a conscience de son devoir de propriétaire responsable. Il débroussaie et développe une aversion malade pour le pin d'Alep. Son idéal est paysager et surtout il se refuse à toute idée

d'ouverture de sa forêt au public. Il reste pourtant refermé sur lui-même et considère que sa gestion est bonne et qu'il n'a donc pas besoin de faire un PSG !!!

Le troisième groupe, celui des « **passifs ordinaires** » n'a jamais fait de coupe. Ce ne sont pas des « sylviculteurs » mais des affectifs de leurs parcelles dont ils ont souvent hérité. Ils ne savent pas ce qu'est un PSG, n'imaginent pas ou peu ce qu'ils peuvent faire de leur forêt, à part s'y promener, y laisser chasser ou cueillir des champignons.

Le quatrième groupe est celui des passifs « **désenchantés** », très spécifique à la forêt méditerranéenne (risque d'incendie, pauvreté des essences, topographie difficile, rien à en tirer...) : « *Je n'ai pas de femme, pas d'enfants, mes petits neveux je sais que ça ne les intéresse pas, alors autrement ça m'aurait fait plaisir de l'entretenir [...], de leur laisser quelque chose, un patrimoine. [...] J'aurais eu des descendants, j'aurais réagi différemment [...].* »

Quant au cinquième, celui des « **détachés** », il est composé de propriétaires qui ne gèrent pas la forêt et n'y voient qu'un intérêt foncier à moyen terme. Pour faire simple, la gestion forestière est

le dernier de leur souci. Ils habitent souvent loin, et même parfois ne savent pas où elle est ou n'y ont jamais été. Aucune vision de rentabilité d'exploitation, ni de multifonctionnalité potentielle (chasse, tourisme, sylvo-pastoralisme) ou même de rôle écologique : « *je vendrais un jour [...], j'attends que ce soit constructible !!!* »

Et pourtant, quel que soit leur groupe (ils peuvent d'ailleurs appartenir à plusieurs groupes), ces propriétaires doivent avoir un PSG. Ils y sont certes soumis mais ils y ont aussi un intérêt soit immédiat, soit à terme. Il nous appartient de le leur expliquer, de les convaincre, de les aider à réaliser que leur forêt mérite leur attention. C'est également notre intérêt à tous, propriétaires forestiers sylviculteurs varois car nos massifs le méritent.

Alors, si vous croisez un de vos 900 voisins sans PSG, n'hésitez pas, informez-le et guidez-le jusqu'au syndicat, nul ne vous reprochera cet acte de prosélytisme forestier..

Frédéric-Georges Roux

¹ Ce travail de qualité a été réalisé par Olivier Gleizes, ingénieur forestier stagiaire dans le cadre de son stage de fin d'études à l'École Nationale du Génie Rural des Eaux et des Forêts, qui nous a remis et commenté un rapport de synthèse de plus de 20 pages, dont les éléments présentés ici ne sont qu'un extrait très résumé.

Biomasse : perspectives nouvelles pour nos bois ?

Il y a un an le gouvernement publiait la liste des 15 projets de production d'énergie à partir de biomasse retenus dans le cadre du quatrième appel d'offres lancé par la commission de régulation de l'énergie (CRE 4). Deux des projets sélectionnés concernaient notre région : E.ON, le plus important de France (150 megawatts, à Gardanne) et Inova (22 megawatts à Brignoles).

Ces deux projets consistent à produire de l'énergie électrique à partir de biomasse forestière avec des contraintes d'approvisionnement principalement local. La ressource prévue annuellement est impressionnante (800.000 tonnes pour Gardanne et 150.000 tonnes pour Brignoles), ce qui pose la question de la mobilisation du bois nécessaire mais aussi fait craindre à certains un risque de « déforestation » de nos collines, sans parler de la pollution due aux nanoparticules.

Nous avons rencontré à plusieurs reprises les industriels de ces deux sociétés et nous avons participé récemment à une réunion publique d'infor-

mation organisée par les élus locaux de Brignoles et de la Provence Verte sur l'avancement du projet Inova.

Il ne nous appartient pas de préjuger du bien fondé de ces projets, ni de leur rentabilité ou de leurs chances d'aboutir. Ils avancent, les autorités délivrent les permis et valident les procédés techniques qui respectent les normes en vigueur.

A Brignoles, nous avons exprimé, avec l'ONF et la Coopérative Provence Forêt, notre vision : la ressource existe dans nos forêts varoises dont nous n'exploitons chaque année que 15% de la masse ligneuse. Il y a donc de la marge.

À nous de nous organiser pour la mobiliser dans les meilleures conditions techniques, économiques et écologiques, car il est évident que ces industriels ne s'adresseront pas individuellement à chacun d'entre nous pour acheter nos arbres sur pied.

Michel Dard & Frédéric-Georges Roux

Avis d'enquête

Périodiquement le Ministère de l'Agriculture, qui vient de rajouter explicitement la forêt à son nom (c'est aujourd'hui le Ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt) diligente une enquête auprès d'un échantillon de propriétaires forestiers. La dernière en date remonte à 1999.

L'enquête que le MAAF commence à effectuer vise environ 6 000 propriétaires forestiers, plus ou moins tirés au sort, mais surtout tendant à représenter un échantillon significatif (région, taille de la propriété...). Le questionnaire proposé a été mis au point en collaboration avec notre Fédération et vos réponses lui seront également utiles pour mieux vous connaître et mieux vous défendre.

C'est une enquête nationale à des fins statistiques à laquelle vous ne pouvez vous soustraire (elle est obligatoire et tout défaut de réponse ou réponse fautive est passible d'une amende administrative), mais la confidentialité des réponses vous est garantie : en effet « *elles ne pourront en aucun cas être utilisées à des fins de contrôle.* »

Certains d'entre nous ont récemment déjà reçu un courrier annonçant cette enquête et ses modalités. Notre analyse des questions posées montre que la majorité des réponses sont simples et souvent déjà connues des services fiscaux et communaux. Il n'y a en principe rien de bien confidentiel ou de gênant à déclarer.

Cependant, il est possible que vous ne connaissiez pas la réponse à quelques questions particulières, nous pensons que vous pouvez le dire simplement « je ne sais pas. »

Le but du ministère nous semble louable : il s'agit de mieux connaître la structure et la gestion des propriétés forestières, d'évaluer l'efficacité des politiques publiques actuelles de cette filière et d'identifier les mesures capables d'apporter des évolutions significatives des pratiques.

Alors, courage, affutez vos crayons.

Michel Dard

Chasse, forêt et tradition

Chasse et forêt : un sujet parfois brûlant sur lequel il est difficile de prendre parti car il dépend tellement des sensibilités de chacun. Pour ou contre ne saurait être mon propos. Toujours est-il que :

Le cerf élaphe montre ses bois dans notre département et que s'il est un gibier cinq étoiles pour nombre de nos chasseurs, il est aussi un dangereux destructeur de nos forêts. Il a une détestable tendance à « écorcer » nos arbres et à dévorer les jeunes plants. L'ONF s'en est ému et nous en a signalé la présence récente sur le plateau du Siou Blanc. D'où vient-il ? Comment est-il arrivé chez nous ? Toujours est-il qu'il est de notre devoir de rappeler que la loi DTR de 2005 est très claire sur ce qui concerne l'introduction de gibier chassable et qu'il convient d'alerter ceux qui seraient tentés de la méconnaître ou de s'y soustraire.

Le sanglier pullule et depuis quelques jours un arrêté préfectoral l'a déclaré « nuisible » dans le Var ce qui libère nettement les conditions de sa chasse.

En revanche, il nous paraît important de mettre en lumière que le mouvement écologiste déploie ses armes pour faire interdire la chasse le dimanche et fait un lobbying effréné auprès des politiques.

Qu'on soit ou non chasseur, il faut y voir d'une part une atteinte (de plus) aux droits du propriétaire forestier (car c'est souvent dans nos forêts privées que cette activité se pratique) qui souhaite être libre de faire ce qu'il veut chez lui mais aussi un risque de déséquilibre écologique si les prélèvements nécessaires sont freinés au point de voir nos forêts et nos terres agricoles dévastées par une faune non maîtrisée..

Frédéric-Georges Roux



Trame Verte et Bleue : menace ou opportunité ?

La fragmentation des espaces naturels et l'urbanisation menacent la biodiversité. Partie intégrante de la loi portant engagement national pour l'environnement (Grenelle 2), la trame verte et bleue a pour objectif «*d'enrayer la perte de biodiversité en participant à la restauration des continuités écologiques entre les milieux naturels*». C'est donc parti.

L'État en a lancé la mise en œuvre administrative, par région, ce qui conduit à la rédaction des Schémas Régionaux de Continuité Écologique (SRCE), qui, une fois approuvés, donneront trois ans aux territoires pour adapter leurs Schémas de Cohérence Territoriaux (Scot) qui s'imposeront alors aux Plans Locaux d'Urbanisme (PLU) de chaque commune. C'est dire combien cette démarche, souvent présentée comme anodine et non contraignante, est d'une importance considérable, notamment pour nous, forestiers privés varois, qui possédons et gérons l'essentiel des espaces naturels de notre département, d'autant plus que cette démarche se fait au niveau régional sans être vraiment instruite au niveau départemental et encore moins local, par exemple par massif.

Il s'agit tout d'abord de déterminer quels sont les réservoirs de biodiversité actuels au regard des 94 espèces sensibles à la fragmentation qui ont été listées, pour la région Paca, par un comité scientifique. Pour l'anecdote, l'emblématique tortue d'Herman n'y figure pas. On y trouve par contre le cerf élaphe dont tous les forestiers redoutent les dégâts sur nos arbres et sur la régénération (naturelle et plantation) de nos forêts alors qu'il ne figure dans aucune des régions qui nous entourent (d'où vient-il, où va-t-il ?). Il nous faut aussi nous soucier du *caloptéryx hémorroidal*, qui, comme chacun le sait, est une charmante libellule dont on reconnaît le mâle au dessous de l'extrémité de l'abdomen rouge vif, ce qui lui a valu son nom très poétique...

Ensuite, pour que toutes ces petites et grosses bêtes puissent se reproduire, manger, dormir... il faut lutter contre la fragmentation et créer la continuité écologique en déterminant des « corridors » entre ces réservoirs.

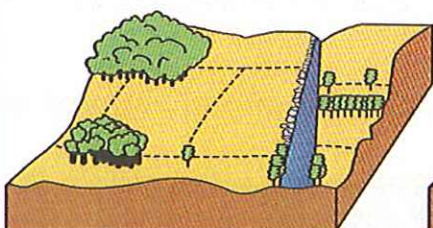
Une fois identifiés, ces réservoirs et ces corridors (ma question « *quelle est la largeur normale d'un corridor ?* » est évidemment restée sans réponse), que vous imaginez bien naturellement situés en priorité dans les zones ZN qui englobent nos forêts, bénéficieront de protections qui nous seront opposables.

Au niveau du département mais aussi au niveau régional (via notre participation dans l'UR), notre syndicat est vigilant et actif pour veiller à limiter au maximum les contraintes qui ne seraient pas justifiées par des considérations acceptables. Nous nous sommes pour cela notamment associés avec les représentants du monde rural et agricole qui partagent nos craintes et nos préoccupations mais qui sont surtout, comme nous, et depuis toujours, les premiers défenseurs de l'environnement, de la nature et de la biodiversité.

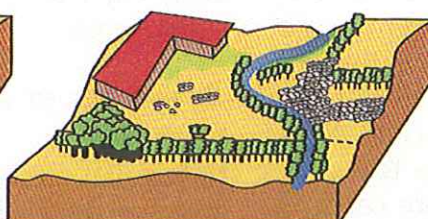
Le SRCE, c'est peut-être une menace, mais c'est aussi l'opportunité pour chacun d'entre nous de se mobiliser lors de l'élaboration des PLU ou de leur révision pour faire entendre nos caractéristiques, faire supprimer les EBC et rappeler que la forêt n'est pas simplement une zone naturelle à mettre sous cloche mais qu'il y a entre les ZA et les ZN des zones forestières où les sylviculteurs veulent continuer à faire leur travail, à entretenir les forêts et à produire du bois, à les ouvrir de manière contrôlée, le tout de façon durable et sans entrave inutile.

Frédéric-Georges Roux

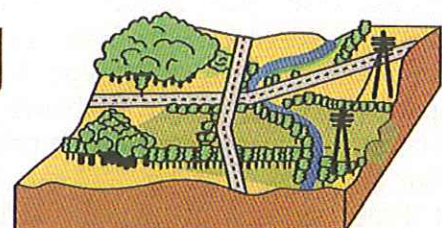
Principales causes d'érosion de la biodiversité



La banalisation et simplification des écosystèmes



La consommation et l'artificialisation des espaces



Le fractionnement et l'isolation des populations

Adhérer au Syndicat : utile, futile ou nécessaire ?

Le Var est, à égalité avec les Landes, le premier département forestier français : 62% de sa surface, dont plus de 80% appartiennent à des propriétaires privés. C'est dire que nous possédons et gérons environ la moitié de la surface du département. Mais la forêt varoise, comme la forêt française, est morcelée. Nous sommes 90.000 propriétaires de parcelles boisées, convoitées par le public, et parfois par les collectivités territoriales qui croient qu'elle appartient à tout le monde. Nous sommes dans le Var 8.000 propriétaires de forêts de plus de 4 hectares et seulement 1.300 de plus de 25 hectares, soumis à l'obligation d'avoir des plans simples de gestion (PSG) agréés.

Notre syndicat est aujourd'hui fort de près de 900 adhérents. C'est beaucoup car nous pesons plus de 50.000 hectares de bois, mais c'est peu parce que nous ne pesons que 50.000 hectares sur les 350.000 hectares de la forêt privée varoise.

À quoi sert-on ?

Que fait votre syndicat, pour vous, adhérents, mais aussi pour eux, les propriétaires forestiers privés varois qui n'adhèrent pas (encore) à notre syndicat ?

Tout d'abord, nous sommes des bénévoles, motivés, dévoués, mobilisés, ne ménageant ni nos efforts ni notre temps pour servir de relais entre vous et un environnement de plus en plus contraignant, parfois hostile et surtout chronophage : 15 administrateurs, tous forestiers varois, actifs, et surtout un bureau où nous ne sommes plus que cinq, hyper-actifs, sans oublier bien sûr Sandra, notre secrétaire et notre seule salariée, qui gère le syndicat et surtout peut répondre les mardis et vendredis à certaines de vos questions (les lundis et jeudis elle œuvre pour le Centre Régional de la Propriété Forestière avec qui nous partageons donc sa compétence, la qualité de son écoute, son modeste salaire et les charges qu'il subit).

Grâce au contrat groupé, en étant adhérent, vous bénéficiez d'un tarif particulièrement attractif d'assurance Responsabilité Civile au cas où vos arbres causeraient un dommage à un tiers (y compris une branche qui tomberait sur la tête d'un intrus). Certains y voient là le principal attrait de leur adhésion, mais ce n'est que le tout petit bout d'une lorgnette qui, comme l'arbre cache la forêt, cache le télescope de notre rôle.

Défendre et valoriser nos forêts varoises

Rien qu'au niveau départemental, nous sommes confrontés en permanence à des règles et contraintes nouvelles mais aussi à des projets qui risquent d'en introduire de nouvelles. Il nous faut donc participer à des dizaines de réunions, commissions, bureaux de direction, assemblées générales, conseils d'administration... pour que nous ayons un minimum d'information mais surtout d'influence sur ce qui se trame : Natura 2000, parcs régionaux ou nationaux, réserves naturelles, trame verte et bleue, plans de protection de l'atmosphère (pourra-t-on encore incinérer sur place les rémanents issus de nos travaux sylvicoles ?), plans de massifs, commissions des sites, schémas de cohérence territoriaux (Scot), PLU, chasse, loisirs en forêt, espaces naturels sensibles (ENS), Pidaf, PPRI, DFCI, comités communaux feux de forêts... la liste est longue, voire infinie et nous sommes souvent seuls face aux représentants de l'État (préfet, sous-préfets, DDTM, DREAL...), du Conseil Général, des chambres consulaires, ceux de la filière bois (coopérative, ASL, Fibois, exploitants forestiers, scieurs...), des loisirs en forêt (Forestour...) mais aussi, et ce ne sont pas toujours nos meilleurs amis, les multiples associations de défense de la nature, de la biodiversité, des paysages... qui nous imaginent comme les responsables de la déforestation amazonienne, les associations de chasseurs, de ramasseurs de champignons, de randonneurs, de vététistes, de sportifs en tous genres qui n'admettent pas une seconde que nous puissions nous opposer à la pénétration massive, gratuite et non maîtrisée de nos bois...

Nous avons aussi des relations fréquentes, et heureusement excellentes avec la forêt publique, l'ONF, les communes forestières et nous sommes aidés et assistés par les ingénieurs et techniciens du Centre Régional de la Propriété Forestière (le CRPF), établissement public qui est exclusivement concentré sur la forêt privée et dont nous sommes membres, élus par vous, de ce qui correspond au conseil d'administration de l'établissement régional et dont le vice-président est l'un d'entre nous.

Concernés et actifs au niveau régional et européen

Mais le Var n'est pas un petit village gaulois. Défendre et valoriser nos forêts nous conduit à être actifs au niveau régional et national.

Nous sommes membre de l'Union Régionale des syndicats de propriétaires forestiers où nous avons deux représentants au conseil d'administration, dont le vice-président. Nous y travaillons, avec l'État, le Conseil Régional et de nombreux organismes constitués à cette échelle sur des sujets plus globaux, par exemple le schéma régional de continuité écologique (SRCE ou trame verte et bleue qui s'imposera un jour dans les Scot et PLU), le plan pluriannuel régional de développement forestier (PPRDF), forêt modèle Paca... car, de plus en plus la région devient l'échelon qui s'imposera à nous, même si, particulièrement en Paca, nos forêts sont très différentes d'un département à l'autre et si nous considérons que les massifs varois méritent un traitement spécifique adapté.

Nous y travaillons aussi au niveau du bassin méditerranéen, principalement avec nos collègues espagnols, italiens et portugais, mais également avec des grecs, des marocains, des tunisiens ou des algériens car nos forêts et nos essences et leur gestion ont plus que quelques points communs et nous avons beaucoup à tirer de ces échanges, notamment pour nous préparer, au nord de la méditerranée aux conséquences du réchauffement climatique.

Et puis il y a la Fédération nationale qui nous informe et nous défend auprès des instances gouvernementales françaises mais aussi au niveau de Bruxelles.

Nous avons besoin de vous

Manifestement nous ne chômons pas et ce n'est pas demain la veille que nous risquons de nous ennuyer. Mais, croyez bien qu'aucun d'entre nous ne se dépense comme cela pour meubler son temps, ni pour la gloire ou une quelconque ambition personnelle. Nous le faisons par passion, amour de nos forêts mais aussi parce que nous sommes persuadés que c'est indispensable pour l'avenir de la forêt privée et surtout parce que qui d'autre que nous, en exerçant notre liberté de propriétaire forestier, peut mieux s'occuper de nos collines.

Vous pouvez compter sur nous, mais nous avons besoin de vous.

Nous avons besoin de vous, de votre adhésion au syndicat. Plus nous serons nombreux, plus nous serons écoutés, compris et respectés. Plus nous serons nombreux, plus nos forêts pourront être défendues, entretenues, développées, valorisées...

Nous avons besoin de vous, de votre cotisation, car un peu d'argent est le nerf de la guerre. L'assurance RC de groupe risque d'augmenter mais comptez sur nous pour résister aux excès et en négocier les conditions. Notre contribution à l'Union Régionale et à la Fédération Nationale ne se limitent pas à du temps passé. Il est impératif que nous y contribuions financièrement, modestement au niveau régional mais de manière significative au niveau national dont les tâches ne relèvent pas du bénévolat mais sont réalisées, sous notre contrôle (sévère), par quelques permanents qu'il nous faut rémunérer. Enfin, nous parcourons bon an mal an des centaines de kilomètres et il nous semble normal de défrayer quelque peu ceux qui se déplacent bénévolement autant et si souvent pour vous représenter.

Nous avons surtout besoin de vous, de votre passion, de votre énergie, d'un peu de votre temps, pour nous soutenir, pour nous faire part de vos soucis mais aussi de vos réussites, pour venir nous rejoindre au sein de notre équipe de bénévoles.

L'avenir de votre syndicat et de votre forêt sera ce que VOUS en ferez.

Cordialement,

Votre Conseil d'Administration

ADHÉREZ AU SYNDICAT

Rejoignez dès maintenant les 900 adhérents du Syndicat des Propriétaires Forestiers Sylviculteurs du Var

Trame verte et bleue
Natura 2000
PEFC
Gérer le gibier
Coopérative, ASL...
Assurances
Fiscalité
Plan Simple de Gestion

Le Syndicat vous conseille, le Syndicat vous informe, le Syndicat vous défend.
Plus nous serons nombreux, plus nous serons entendus.

Comment vendre mon bois ?
Lever le liège
Scier des planches

Les forêts privées ne sont pas un domaine public ouvert à tous

Syndicat des Propriétaires Forestiers et Sylviculteurs du Var
Maison de la forêt : Quartier des Lauves, 83340 Le Luc-en-Provence
Tel : 04 94 50 09 70 - Mail : spfsva@aol.com

Les Annonces de la Forêt Varoise

En cas de vente, nous vous serons bien reconnaissant de nous communiquer le nom de l'acquéreur et le prix de vente à l'ha. N'oubliez pas de faire adhérer vos acquéreurs à notre syndicat. Nous comptons sur vous.

PROPRIETES A LA VENTE :

- 30 ha sur LE LUC proche du Pavillon Saint ANDRE : (anglais) gary.kennedy05@btinternet.com
- 40 ha sur LA LONDE DES MAURES
- 10 ha sur PIGNANS essences: chênes liège, châtaigniers ...
- 2.5 ha sur LA ROQUEBRUSSANNE
- 35 ha sur GASSIN
- 20 ha sur RIANES accès facile, chênes, sapins, pins...
- 10 ha BRIGOLES, 15 ha LA MOLE ; 145 ha St MAXIMIN ; 42 ha St ZACHARIE, 8 ha LES ARCS et 7 ha ROCBARON
- 17 ha et 18 ha (morcelées) sur VIDAUBAN, terrains plats et en colline, facile d'accès
- 10 ha sur BARGEMON, forêt Château de Fauvas
- 23.50 ha avec cabanon sur COLLOBRIERES lieu dit Le Fe - sections G124 G125 G126
- 4.83 ha sur Lorgues
- 4 ha sur Carqueiranne : <https://sites.google.com/site/baurouge83/>
- 6 ha sur Bormes les Mimosas
- 17 ha de pins et de chênes plus 2.60 ha en vignes AOC (19.60 ha en tout) sur CABASSE
- 14 ha sur Gonfaron (2 cabanons, source et châtaigniers)
- 132 ha sur Mons principalement peuplée de chênes (avec Plan de Gestion)
- Particulier cherche 200 à 300 ha dans le secteur de Saint Antonin du Var

Les adresses utiles

Centre Régional de la Propriété Forestière Antenne du Var.

Maison de la Forêt Quartier des Lauves 83340 LE LUC

Var Ouest : Jean-Marc CORTI Tél. : 04.94.50.11.51

Mail : jean-marc.corti@crpf.fr

Var Est : Stéphane NALIN Tél. : 04.94.50.11.52

Mail : stephane.nalin@crpf.fr

Secrétariat du CRPF (Sandra): tél. : 04.94.50.11.53 lundi et jeudi matin. Mail : secretariat.leluc@crpf.fr



Coopérative Provence Forêt

Maison de la Forêt Quartier des Lauves
83340 LE LUC

Var Est -Emmanuel ATANOUX Tél. : 04.94.50.11.55

Var Ouest -Jérôme BOLEA Tél. : 04.94.50.11.56



ASL Subéraie Varoise

Pôle Forêt Quartier Précoumin Route de Toulon 83340 LE LUC
Tél. : 04.94.73.57.92 Techniciens de l'ASL : Chloé Monta et Nicolas Cano



Liens pour les internautes

La majorité des réponses aux questions que vous vous posez se trouve sans doute sur le site « Le portail des forestiers privés », tout y est enfin presque :

www.foretpriveefrancaise.com avec la possibilité d'accéder directement aux infos de notre région :

<http://www.foretpriveefrancaise.com/paca/> ou sur le site du CRPF PACA : <http://www.ofme.org/crpf/> qui donne un accès direct à ses centaines de fiches pratiques que vous

pouvez consulter sans faire appel à Sandra ou à l'un d'entre-nous : <http://www.ofme.org/crpf/fiches.php>

L'observatoire de la forêt méditerranéenne : <http://www.ofme.org/>

La Coopérative Provence Forêt :

<http://www.provenceforet.fr/>

L'ASL Suberaie Varoise : <http://www.suberaievaroise.com/>

La certification PEFC : <http://www.ofme.org/pefc-paca/>

La revue Forêt Méditerranéenne :

<http://www.foret-mediterraneenne.org/fr/>

Les disposition quotidiennes d'accès aux massifs forestiers varois en fonction du risque incendie :

<http://www.var.gouv.fr/acces-aux-massifs-forestiers-dans-a1255.html>

Syndicat des Propriétaires Forestiers Sylviculteurs du Var

Membre de la Fédération Nationale des Forestiers Privés de France

Maison de la Forêt - Quartier des Lauves - 83340 LE LUC

Tél. : 04.94.50.09.70 Fax : 04.94.50.09.71

Mail : spfsvr@aol.com

Permanences : mardi et vendredi de 09h00-12h00

